



## **ADLFI. Archéologie de la France - Informations**

une revue Gallia  
Pays de la Loire | 2010

---

### **Les Magnils-Reigniers – Prieuré Saint-Nicolas**

Étude de bâti (2010)

**Patrick Bouvart**

---



#### **Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/33118>

ISSN : 2114-0502

#### **Éditeur**

Ministère de la Culture

#### **Référence électronique**

Patrick Bouvart, « Les Magnils-Reigniers – Prieuré Saint-Nicolas » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Pays de la Loire, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 15 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/33118>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2020.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

---

# Les Magnils-Reigniers – Prieuré Saint-Nicolas

Étude de bâti (2010)

Patrick Bouvart

---

- 1 Un bâtiment dénommé « prieuré » est situé au sud de l'église paroissiale des Magnils-Reigniers. Il est protégé au titre des Monuments historiques par un arrêté du 3 décembre 1906. Son intérêt architectural est jusqu'à présent suggéré par quelques rares mentions dans des publications archéologiques<sup>24</sup>, mais il n'a pas encore suscité d'étude détaillée. La construction est en partie attribuée au XIV<sup>e</sup> s.<sup>25</sup>. Elle a déjà subi plusieurs campagnes de restauration, notamment une remise en état de la couverture en 1994. Le souci de sauvegarder les données stratigraphiques et d'obtenir des informations pour un parti de restauration a conduit l'architecte du Patrimoine Marie-Pierre Niguès à solliciter le bureau d'études Hadès pour une expertise archéologique préalable à tous nouveaux travaux. L'opération a été effectuée en deux jours par deux archéologues. Elle a consisté en une analyse sommaire des élévations. Elle a inclus des piquages manuels d'enduits et des relevés complémentaires aux plans, coupes et élévations mis à disposition par l'architecte.
- 2 Le contexte historique est appréhendé par le biais de rares mentions bibliographiques. L'église paroissiale Saint-Nicolas des Magnils-Reigniers n'apparaît dans les sources qu'à partir du XIV<sup>e</sup> s.<sup>26</sup>, même si sa construction est actuellement attribuée au XII<sup>e</sup> s. Le Pouillé du diocèse de Poitiers signale à cette période un prieuré<sup>27</sup>. Il est probablement associé à la cure. En 1317, lorsque l'abbaye de Luçon est érigée en cathédrale, l'église des Magnils-Reigniers intègre les possessions de l'évêché<sup>28</sup>. En 1347, l'évêque Renaud la rattache, avec ses droits et ses revenus, à la charge de trésorier de la cathédrale. Cette affectation peut avoir suscité une première construction adjacente à l'édifice de culte, mais elle ne justifie pas nécessairement une habitation. En effet, l'une des clauses imposées au trésorier est de résider au monastère de Luçon<sup>29</sup>. La fonction d'une construction éventuellement datée du XIV<sup>e</sup> s. reste donc à définir.
- 3 D'autres événements postérieurs pourraient justifier des investissements immobiliers sur le site ou des transformations des bâtiments existants. En 1494, l'éviction de

Mathurin de Dercé du siège épiscopal de Luçon aboutit à une transaction entre celui-ci et son opposant Pierre de Sacierge<sup>30</sup>. Mathurin de Dercé cède tous ses droits à l'évêché de Luçon, mais obtient en contrepartie la terre des Magnils et une rente de 400 livres. La durée de détention de ces biens n'est pas encore connue, mais cette terre figure à nouveau parmi les biens épiscopaux au XVII<sup>e</sup> s. Un dénombrement produit le 25 mars 1640 par l'évêque Pierre de Nivelles en témoigne ; la « châtelainie de Magnils-Reigniers » y figure<sup>31</sup>. En 1738, la terre des Magnils procure encore 4 900 livres de revenus à l'évêché de Luçon<sup>32</sup>. C'est l'une des plus importantes, après celle de Choupeau.

- 4 Bien qu'incomplète, l'analyse des élévations permet de distinguer plusieurs phases. Lors de la première, l'édifice est déjà séparé de l'église Saint-Nicolas par une ruelle. Le passage entre les deux bâtiments est contrôlé par une porte surmontée d'une coursière protégée par un parapet crénelé. La construction est orientée est-ouest, parallèlement à l'église. Elle est établie sur un plan rectangulaire<sup>33</sup> avec deux tours polygonales disposées en flanquement sur la façade orientale. Deux grandes portes au rez-de-chaussée l'apparentent à une porterie. Un espace en sous-sol dans la tour sud évoque un cul de basse-fosse. Les étages possèdent peu d'aménagements pouvant traduire une fonction résidentielle. L'ensemble pourrait donc correspondre à une porterie avec étages servant de « parquet pour la justice ». Cette disposition est connue dans diverses implantations monastiques. L'abbaye cistercienne de Valence à Couhé, dans la Vienne en possède un exemple<sup>34</sup>.
- 5 Dans le cas des Magnils-Reigniers, la relation entretenue entre la supposée salle du parquet et l'église où pouvait se tenir une assemblée apparaît exceptionnelle. En effet, si l'on tient compte de l'ensemble des décors, la justice semble mise en scène. Une ouverture dans l'élévation du transept de l'église pourrait correspondre à une huche<sup>35</sup>. L'annonceur s'adressait à l'assemblée en attente d'un jugement au même niveau que des anges buccinateurs peints sur le mur sud du transept. La déclaration du verdict prenait ainsi un caractère sacré en participant à l'iconographie.
- 6 Les quelques connaissances historiques autorisent à émettre l'hypothèse d'une construction établie à la suite du rattachement de l'église des Magnils à la charge de trésorier de la cathédrale. Cette nouvelle affectation du site a eu lieu en 1347, sous l'égide de l'évêque de Luçon Renaud<sup>36</sup>. Les droits et les revenus associés à cette charge demeurent inconnus, mais ils comprennent probablement l'exercice d'une justice. Un démembrement de la châtelainie de Luçon est donc possible. Il expliquerait la mention de « châtelainie de Magnils-Reigniers » au XVII<sup>e</sup> s.
- 7 Lors des phases suivantes, la porte charretière du pignon oriental est réduite à une simple porte. Les niveaux de planchers des premier et second étages sont modifiés. Des baies sont alors percées dans les pignons pour éclairer le premier étage. Ces transformations pourraient accompagner la construction d'une extension au sud. Le style d'une cheminée intégrée au mur sud évoque la fin du XV<sup>e</sup> s. ou le début du XVI<sup>e</sup> s. L'hypothèse d'une phase attribuée à Mathurin de Dercé est donc envisageable<sup>37</sup>. Toutefois, elle n'est pas encore assurée. En effet, l'observation des élévations du bâtiment en extension sur des photographies anciennes n'offre aucun indice supplémentaire pour attester cette chronologie. L'hypothèse d'un emploi d'une cheminée lors d'une phase moderne ne doit donc pas être écartée.
- 8 Une ou plusieurs phases de démolition ont pu avoir lieu, mais leur chronologie et leurs motivations demeurent indéterminées. Une reconstruction du sommet de la tour sud

incorpore des pots en céramique avec les ouvertures tournées vers l'espace intérieur. Cet aménagement est identifiable à un pigeonnier, les pots servant de boulines.

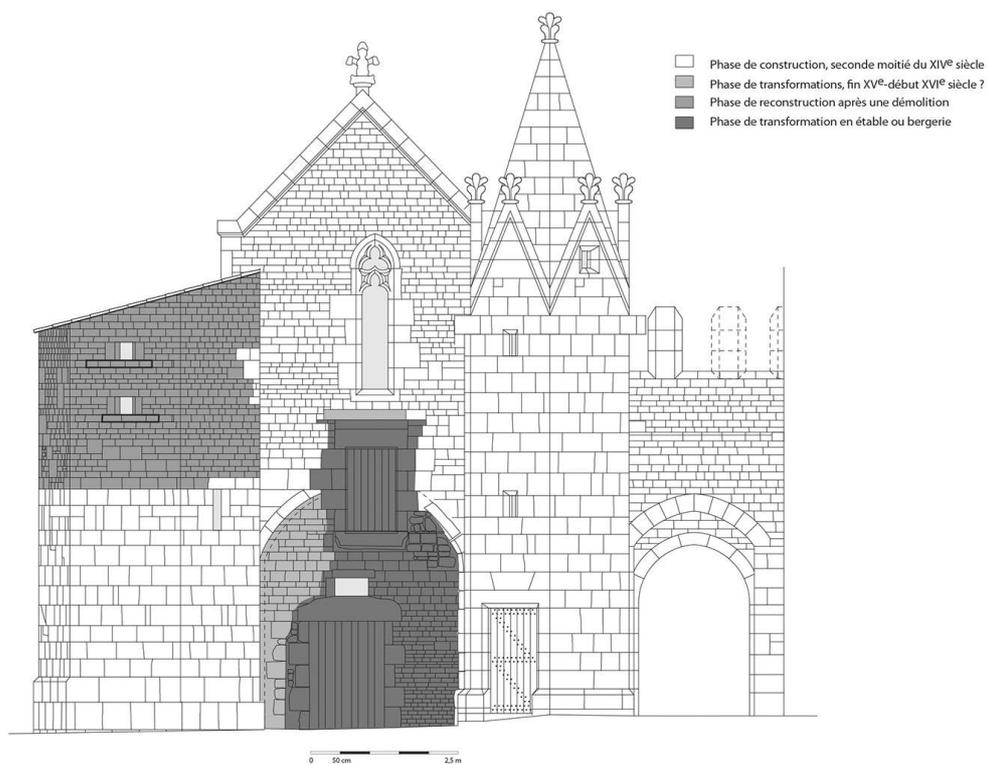
- 9 Lors de la dernière phase, une porte et une fenêtre sont percées dans la façade orientale. Le rez-de-chaussée est divisé en deux par une maçonnerie transversale. Il est aménagé en étable ou en bergerie.

**Fig. 1 – Bâtiment séparé de l'église par un passage défendu**



Cliché : P. Bouvart (Hadès).

Fig. 2 – Bâtiment au sud de l'église paroissiale



DAO : M.-P. Niguès, P. Bouvart (Hadès).

Fig. 3 – Façades sud et ouest du bâtiment au sud de l'église paroissiale



Cliché : P. Bouvart (Hadès).

Fig. 4 – Huche dans le bras de transept sud de l'église



Cliché : P. Bouvart (Hadès).

## NOTES

24. Enlart C. 1929 : *Manuel d'archéologie française*, p. 718.

25. *Idem.*

26. Dictionnaire toponymique mis en ligne sur le site des Archives départementales de la Vendée s. v. Magnils-Reigniers (Les) (De maniliis, De Magniliis, XIV<sup>e</sup> s. (GG) ; De Magnelis, 1533 (Ms. de Luçon) ; De Magnellis, 1390 (Cart. de Talmont) ; Les Magnez, 1570 (Dom Fonteneau) ; De MagnelisRegneriis, 1606 (Synode) ; De Manillis, De Magnillis, XVIII<sup>e</sup> s. (Livre Rouge).

27. Beauchet-Filleau H. 1868 : *Pouillé du diocèse de Poitiers*, Poitiers et Niort, p. 57.

28. Elle intègre le doyenné de Mareuil-sur-le Lay (cf. La Fontenelle de Vaudoré A. D. 1847 : *Histoire du monastère et des évêques de Luçon*, Fontenay-le-Comte, Ardin, vol. 2).

29. Du Tressay 869 : *Histoire des moines et des évêques de Luçon*, p. 246.

30. Médiathèque de Poitiers, Fonteneau, t. XXXIV, p. 659.

31. La Fontenelle de Vaudoré A. D. 1847, vol. 2, p. 465.

32. La Fontenelle de Vaudoré A. D. 1847, vol. 2, p. 729.

33. 5,28 m x 15,70 m en œuvre.

34. Dans un autre contexte, la porterie du château archiépiscopal de Lormont aurait également servi de parquet (information de Jean-Luc Piat, archéologue, Hadès).
35. « Endroit d'où se faisait d'ordinaire les publications » (La Fontenelle de Vaudoré A. D. 1847, p. 238). Hucher signifie appeler en criant ou en cornant (Littré, s. v.).
36. Du Tressay 1869 : *Histoire des moines et des évêques de Luçon*, Paris, Lecoffre fils, p. 246.
37. Médiathèque de Poitiers, Fonteneau, t. XXXIV, p. 659.
- 

## INDEX

**Année de l'opération** : 2010

**nature** <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pertaodMT8j83O>

**chronologie** <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtAQyKm9qosx>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtAjWBVFSeFH>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtkWqzTusoxz>

**lieux** <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtSEeAipsBlD>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtSpGJhXdyI>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtkMftXuORUf>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtzBGl7NkNVc>

## AUTEURS

**PATRICK BOUVART**

Hadès